



AVR 03 2019
APR

L'honorable Mark Eyking, C.P., député
Président
Comité permanent du commerce international
Chambre des communes
Ottawa ON K1A 0A6

Monsieur le Président,

En vertu de l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, je suis heureux de répondre, au nom du gouvernement du Canada, aux recommandations formulées dans le 14^e rapport du Comité permanent du commerce international, intitulé *Le Canada et les pays du Mercosur : un éventuel accord pour favoriser les relations commerciales*, lequel a été soumis à la Chambre des communes le 12 décembre 2018.

Le gouvernement du Canada remercie le Comité pour le travail qu'il a accompli, reconnaissant que son étude s'est déroulée sur plusieurs mois et qu'elle a fait intervenir diverses parties prenantes dans le cadre de consultations publiques à Ottawa, y compris par des observations écrites. Le gouvernement du Canada exprime également sa satisfaction à l'égard des parties prenantes qui ont comparu comme témoins dans le cadre de l'étude du Comité.

Les différents points de vue exprimés sur les négociations en vue d'un accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et le Mercosur témoignent de l'importance que le gouvernement du Canada et le Comité accordent à leur engagement à tenir un dialogue ouvert et transparent avec les Canadiens au sujet des négociations concernant les ALE.

Ce rapport exhaustif démontre l'engagement du Comité à évaluer les répercussions possibles qu'un éventuel ALE entre le Canada et le Mercosur aurait sur notre pays. Le gouvernement du Canada a examiné attentivement le rapport et les recommandations du Comité et se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de répondre au rapport et à chacune de ses recommandations.

Il est de ma responsabilité de mettre en œuvre, d'élargir et de diversifier les ALE du Canada à l'échelle mondiale, notamment en faisant progresser nos discussions commerciales actuelles avec d'importants partenaires commerciaux émergents, comme le Mercosur. La conclusion d'un ALE ambitieux, global et inclusif avec le Mercosur est une importante priorité pour le gouvernement du Canada dans le cadre des efforts qu'il déploie en vue de créer des débouchés économiques et des emplois pour la classe moyenne.

.../2

CONTEXTE DES NÉGOCIATIONS EN VUE D'UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LE MERCOSUR

Le Marché commun du Sud (Mercosur), un bloc commercial et une union douanière réunissant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, représente l'une des rares régions où le Canada n'a pas encore conclu d'ALE. Le Mercosur affiche un PIB de 3,6 billions de dollars et regroupe une population de 260 millions d'habitants. De 2015 à 2017, le commerce de marchandises entre le Canada et le Mercosur s'est établi en moyenne à 9,1 milliards de dollars par an, les exportations du Canada étant estimées à 3,2 milliards de dollars et les importations à 5,9 milliards de dollars.

Un ALE avec le Mercosur permettrait de diversifier encore davantage nos marchés d'exportation, d'élargir les avantages conférés par les ALE à des marchés stratégiques en Amérique du Sud et de démontrer le ferme attachement du Canada à l'égard de la libéralisation du commerce. En concluant cet accord, le Canada pourrait devenir le premier pays du G7 à offrir à ses exportateurs, investisseurs et fournisseurs de services l'avantage d'un accès préférentiel à ces marchés importants et hautement protégés. Les négociations commerciales en cours entre le Canada et le Mercosur représentent un élément important de la Stratégie de diversification du commerce du gouvernement du Canada, laquelle a été exposée dans l'Énoncé économique de l'automne 2018. La conclusion des négociations en vue d'un accord ambitieux, global et inclusif avec le Mercosur appuierait l'objectif que s'est fixé le gouvernement du Canada d'accroître les exportations outre-mer de 50 p. 100 d'ici 2025.

Depuis le lancement des négociations, des progrès significatifs ont été réalisés et des discussions ont été tenues sur un large éventail d'enjeux. Une phase plus intense de négociations a été amorcée à l'automne de 2018 lorsque les propositions initiales sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les marchés publics ont été échangées. Au cours des dernières années, les changements politiques survenus dans la région ont permis d'accroître le soutien à la libéralisation du commerce ainsi qu'à l'engagement du Mercosur à négocier un ALE global, ambitieux et inclusif avec le Canada.

Les deux parties ont intérêt à accélérer le rythme des négociations, en raison notamment de l'intensification du programme commercial du Mercosur, qui poursuit ses efforts pour mener à bien ses négociations avec l'Union européenne et qui a aussi récemment ouvert des négociations commerciales avec l'Association européenne de libre-échange (Islande, Lichtenstein, Norvège et Suisse), Singapour et la Corée du Sud. L'accélération des négociations permettra également de soutenir les efforts déployés par les parties en vue de maintenir la dynamique positive actuelle.

Les négociations actuelles avec le Mercosur n'auront aucune incidence sur la négociation, la ratification ou la mise en œuvre des autres ALE ou des initiatives liées à la politique commerciale du gouvernement du Canada. Aucune ressource n'a été réaffectée d'autres processus de négociations d'ALE ou d'initiatives liées à la politique commerciale afin de mener les négociations avec le Mercosur. Ainsi, l'Accord Canada-États-Unis-Mexique a été signé le 30 novembre 2018 et les parties sont en train de terminer leur procédure interne en vue de sa ratification, tandis que l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste est entré en vigueur le 30 décembre 2018.

OPINIONS COMPLÉMENTAIRES FOURNIES PAR LES PARTIS DE L'OPPOSITION

Le gouvernement du Canada a examiné l'opinion complémentaire et les recommandations que le Nouveau Parti démocratique a formulées dans le rapport, lesquelles correspondent largement aux points de vue que le Comité a déjà exprimés au gouvernement du Canada et ont été prises en considération au moment de définir la position du Canada à l'égard de ces négociations. Afin d'éclairer davantage la position du Canada sur l'ensemble des enjeux abordés avec le Mercosur, le gouvernement du Canada a consulté un large éventail de parties prenantes canadiennes tout au long des négociations et il poursuivra ses efforts en ce sens.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DU CANADA AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le gouvernement du Canada a examiné les recommandations du Comité et se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de répondre à chacune d'entre elles.

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada, pendant les négociations entourant un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur, accorde la priorité aux dispositions qui élimineraient les droits de douane appliqués sur les exportations canadiennes, comme les moules, l'équipement agricole, les automobiles et les pièces automobiles et les produits des secteurs canadiens des logiciels, de la technologie, de l'éclairage, du canola et des pêches.

Un ALE avec le Mercosur offre au Canada la possibilité d'obtenir un accès préférentiel aux marchés émergents en vue de stimuler la croissance économique et d'accroître les emplois au pays. Cela comprend des possibilités pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui devraient profiter d'un accès accru aux marchés leur permettant de vendre leurs produits de classe mondiale fabriqués au Canada. Dans le contexte des négociations en vue d'un ALE entre le Canada et le Mercosur, le Canada cherche à améliorer l'accès aux marchés pour les exportations canadiennes de marchandises à destination du Mercosur, y compris grâce à l'élimination des droits de douane.

Entre 2015 et 2017, les exportations canadiennes annuelles de marchandises vers le Mercosur se sont établies en moyenne à 3,2 milliards de dollars, ce qui fait de ce marché commun la 10^e destination d'exportation en importance pour les produits canadiens. Près de 92 p. 100 des exportations canadiennes de marchandises vers le Mercosur (2,9 milliards de dollars par an entre 2015 et 2017) représentaient des biens industriels, lesquels sont, pour la plupart, actuellement assujettis à des droits de douane de 10 à 35 p. 100. La priorité sera donnée à l'élimination des droits de douane que le Mercosur impose sur les biens industriels, y compris les moules, l'équipement agricole, les automobiles et les pièces automobiles, les technologies de l'information et des communications, les logiciels et l'éclairage, afin de refléter la forte capacité d'exportation du Canada dans ces secteurs. De même, les exportations canadiennes de poisson et de canola sont actuellement soumises à des droits de douane de 10 à 16 p. 100. Compte tenu de la capacité du Canada à exporter ces produits, la priorité sera donnée à l'élimination des droits de douane imposés par le Mercosur.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada, pendant les négociations entourant un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur, tente d'inclure des dispositions qui élimineraient les barrières non tarifaires actuelles et futures qui limitent les exportations et les investissements canadiens dans ces pays. Plus particulièrement, des dispositions d'un accord de libre-échange Canada-Mercosur devraient aborder les exigences et les processus administratifs complexes et peu clairs, les mesures sanitaires et phytosanitaires, la manipulation des devises, les entreprises d'État et les subventions. De plus, le gouvernement du Canada doit collaborer avec les gouvernements des pays du Mercosur pour améliorer la coopération et l'alignement en matière de réglementation entre le Canada, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

Le gouvernement du Canada reconnaît que l'usage injustifié de barrières non tarifaires peut limiter la capacité du Canada à tirer avantage des débouchés en matière d'accès aux marchés négociés dans ses ALE. En négociant des ALE, le Canada cherche traditionnellement à inclure des dispositions visant à empêcher l'usage de barrières non tarifaires injustifiées, telles que des dispositions permettant d'améliorer la transparence et la prévisibilité, de rendre le commerce plus efficace et de favoriser une communication et une coopération accrues parmi les parties. Le Canada cherche également à obtenir des dispositions et des mécanismes appropriés auxquels les parties pourront avoir recours pour discuter des inquiétudes liées au commerce dans le but de les dissiper avant qu'elles ne deviennent des irritants commerciaux.

Les négociations en cours entre le Canada et le Mercosur portent sur les divers enjeux soulignés par le Comité, à l'exception de la manipulation des devises et des subventions. Le Canada est depuis longtemps attaché à un taux de change fixé par le marché et il appuie fermement la lutte contre la manipulation des devises à des fins concurrentielles. Le Canada poursuivra ses efforts dans les instances internationales, notamment le G7 et le G20, ainsi qu'auprès des organisations internationales comme le Fonds monétaire international afin d'aborder cet enjeu. Il ne prévoit toutefois pas de s'attaquer à la manipulation des devises dans le contexte d'un ALE entre le Canada et le Mercosur. Une telle approche est conforme à celle adoptée pour les autres ALE conclus par le Canada. Le Canada appuie également l'élaboration de règles internationales plus robustes sur les subventions industrielles qui faussent les marchés et il poursuivra ses efforts à cette fin dans les instances internationales appropriées, comme l'Organisation mondiale du commerce.

Le Canada profite également des discussions qu'il mène actuellement avec le Mercosur pour aborder d'autres questions soulevées par les parties prenantes lors des consultations, notamment celles portant sur l'investissement, la biotechnologie agricole et la propriété intellectuelle.

Le gouvernement du Canada soutient qu'un accès efficace aux marchés signifie que les résultats relatifs à l'élimination des droits de douane ne devraient pas être compromis par les barrières non tarifaires. Le Canada cherche à mettre en application des dispositions contraignantes visant à éliminer les barrières non tarifaires comme les exigences ou les processus administratifs

complexes ou peu clairs. Par exemple, le Canada a proposé des dispositions visant à accroître la transparence dans le processus d'octroi de licences d'importation et d'exportation. Le Canada cherche également à inclure des procédures douanières conçues pour assurer la certitude et la transparence grâce à l'établissement de dispositions et de procédures contraignantes qui limitent les coûts administratifs des entreprises qui souhaitent tirer parti des préférences tarifaires offertes dans le cadre d'un accord éventuel.

En outre, à l'égard des mesures sanitaires et phytosanitaires, le gouvernement du Canada cherche à inclure des dispositions visant à favoriser l'échange proactif de renseignements, afin d'éviter les situations où des différences involontaires relatives à l'approche utilisée pour la prise de mesures sanitaires et phytosanitaires se traduisent par des barrières non tarifaires inutiles.

Le gouvernement du Canada cherche également à inclure des dispositions visant à éliminer les obstacles techniques au commerce, tels que les normes et les évaluations de la conformité, ainsi que des dispositions favorisant de bonnes pratiques réglementaires et des dispositions qui facilitent l'échange d'informations avec le Mercosur afin de rendre le commerce plus efficace.

En ce qui concerne l'amélioration de la coopération et de l'alignement en matière de réglementation avec le Mercosur, le Canada cherche à négocier des dispositions sur de bonnes pratiques réglementaires, comme des règles qui exigent le maintien de consultations ouvertes et publiques aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures réglementaires, ainsi qu'à faciliter la coopération en vue de réduire les fardeaux inutiles et d'améliorer le commerce. Le gouvernement du Canada estime que l'intégration de dispositions sur de bonnes pratiques réglementaires dans un ALE avec le Mercosur contribuerait à l'élaboration de règlements prévisibles et fondés sur des données probantes, faciliterait des approches réglementaires compatibles entre le Canada et le Mercosur et permettrait également de réduire ou d'éliminer les exigences réglementaires qui sont inutilement reproduites ou divergentes et ce, sans compromettre la sécurité des consommateurs et les normes environnementales.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de veiller à ce que les entreprises canadiennes soient à même de se mesurer aux entreprises d'État selon des règles du jeu équitables. Comme elles sont la propriété du gouvernement, les entreprises d'État profitent souvent d'avantages uniques qui peuvent entraîner des effets de distorsion (p. ex. un accès privilégié aux marchés publics, un traitement réglementaire favorable et une aide financière préférentielle). En outre, les pays du Mercosur comptent d'importantes entreprises d'État et monopoles désignés qui œuvrent dans des secteurs commerciaux d'intérêt pour le Canada, comme le pétrole et le gaz, l'électricité, les services financiers, les transports et les télécommunications. Dans un ALE avec le Mercosur, le gouvernement du Canada cherche à instaurer des règles à l'endroit des entreprises d'État et des monopoles désignés, lesquelles permettront de s'assurer que les entreprises canadiennes puissent se mesurer à leurs concurrentes selon des règles du jeu équitables, tout en accordant aux entreprises d'État canadiennes et à celles du Mercosur la souplesse nécessaire leur permettant de s'acquitter de leurs mandats de services publics.

Le gouvernement du Canada reconnaît également l'importance d'éliminer les obstacles à l'investissement dans les pays du Mercosur. En général, les investisseurs étrangers dans les pays du Mercosur reçoivent le même traitement que les entreprises locales dans la plupart des secteurs. Toutefois, les risques liés à la réglementation et à la gouvernance, comme les changements apportés aux règles, les structures fiscales inefficaces, la complexité des procédures administratives et la corruption, ont une incidence négative sur les flux d'investissement. Le Canada cherche à obtenir un résultat ambitieux qui offrira aux investisseurs canadiens un accès sûr aux marchés et des mesures de protection contre la discrimination, l'expropriation sans indemnisation et le déni de justice.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance que revêt la biotechnologie agricole pour le Canada, de même que les répercussions que les enjeux commerciaux peuvent avoir sur son adoption. Le gouvernement du Canada s'emploie à obtenir des dispositions qui consacrent les principes fondamentaux d'incitation à l'innovation et de facilitation du commerce des produits issus de la biotechnologie agricole. Cela créera un environnement plus transparent et prévisible entre le Canada et le Mercosur.

Le Canada cherche également à conclure un chapitre moderne et exhaustif sur la propriété intellectuelle (PI) qui renfermerait des dispositions équilibrées, marquées par la loi et la politique canadiennes en matière de PI et qui s'appuieraient sur les obligations multilatérales actuelles entre les parties en vertu de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et des divers traités administrés par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Par ces dispositions, le Canada cherche à promouvoir un certain nombre de pratiques exemplaires nationales et d'approches sur la politique relative à la propriété intellectuelle à l'échelle internationale, en vue de favoriser la transparence, la prévisibilité et l'efficacité des régimes respectifs des parties en matière de propriété intellectuelle. Ultimement, cette approche vise à permettre ou à faciliter les activités commerciales des titulaires de droits de propriété intellectuelle, des créateurs et des utilisateurs qui entrent et opèrent sur les marchés des parties à l'accord.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada envisage de mettre en œuvre de nouvelles mesures conçues pour réduire toute incidence négative d'un accord de libre-échange Canada-Mercosur sur la compétitivité des entreprises canadiennes sur le marché intérieur.

En ce qui concerne les nouvelles mesures visant à contrer toute répercussion négative d'un éventuel ALE entre le Canada et le Mercosur, le gouvernement du Canada est conscient des préoccupations exprimées par certaines parties prenantes à propos des pressions concurrentielles sur le marché intérieur, lesquelles pourraient survenir en raison d'une relation commerciale plus étroite avec le Mercosur (p. ex. l'augmentation possible des importations en provenance du Mercosur à la suite d'un ALE). La position du gouvernement du Canada dans ces négociations continuera de prendre en compte les consultations menées actuellement auprès des parties

prenantes. Le gouvernement du Canada cherchera à obtenir un résultat ambitieux qui reflète les intérêts et les préoccupations des parties prenantes. Comme dans toute négociation, l'objectif du Canada consiste à tenter d'obtenir un résultat équilibré et proportionné en matière d'accès aux marchés, ainsi qu'à protéger les intérêts canadiens.

Le gouvernement du Canada reconnaît les conséquences négatives que les pratiques commerciales déloyales peuvent avoir sur la compétitivité nationale des entreprises canadiennes. En vertu du système de recours commerciaux du Canada, les producteurs canadiens pourraient lancer des recours commerciaux dans les cas où des marchandises sous-évaluées ou injustement subventionnées causeraient un préjudice à l'industrie canadienne. Conformément à ses autres ALE, le Canada s'est donné pour objectif dans ses négociations avec le Mercosur de veiller à ce que notre capacité d'imposer des mesures anti-dumping ou compensatrices afin de protéger les producteurs canadiens des pratiques commerciales déloyales ne soit pas affaiblie.

En marge des négociations, le gouvernement du Canada maintient en place des mesures visant à renforcer la compétitivité des entreprises canadiennes tant au pays qu'à l'étranger. Par exemple, grâce au Réseau Entreprises Canada, un service d'information géré par Innovation, Sciences et Développement économique Canada, les entreprises canadiennes ont accès à un large éventail de renseignements sur les services gouvernementaux, les programmes de soutien industriels (comme les remboursements et crédits d'impôt, les subventions salariales, le financement pour l'innovation et les possibilités de subventions et de prêts) ainsi que les exigences en matière de réglementation. Le gouvernement du Canada étudie également les répercussions d'un éventuel ALE Canada-Mercosur sur le marché du travail intérieur.

Par l'entremise d'Affaires mondiales Canada, le gouvernement du Canada a élaboré des programmes de promotion et de suivi pour les futurs accords commerciaux, tels qu'un ALE éventuel avec le Mercosur, afin de renforcer la capacité des entreprises canadiennes à tirer parti des possibilités d'exportation et à participer au commerce international. Les PME et les entreprises canadiennes ont également accès aux services et aux outils d'exportation fournis par le Service des délégués commerciaux du Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Exportation et développement Canada.

La Stratégie de diversification du commerce du gouvernement du Canada, annoncée dans l'Énoncé économique de l'automne de 2018, vise à obtenir davantage de débouchés pour les entreprises canadiennes afin de les aider à résister à la concurrence et à réussir dans des marchés et des secteurs florissants connaissant une forte croissance. S'inscrivant dans le cadre de la Stratégie de diversification du commerce, les négociations en cours de l'ALE entre le Canada et le Mercosur démontrent la priorité du gouvernement du Canada à faire avancer les discussions commerciales en cours, à développer des relations commerciales et l'investissement avec des marchés clés qui sont ou qui pourraient être des marchés importants pour les exportations canadiennes et à créer des débouchés économiques et des emplois pour la classe moyenne.

Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada, pendant les négociations entourant un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur, tente d'inclure des dispositions sur la culture qui respectent les critères suivants : elles sont fondées sur la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, elles garantissent que le Canada et chaque pays du Mercosur ont le droit de soutenir leurs artistes et d'autres producteurs culturels et elles augmentent la coopération bilatérale en matière de culture.

En 2005, le Canada a dirigé l'élaboration et l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO. Cette convention est un instrument juridique international essentiel qui reconnaît le caractère social et économique des biens et services culturels réaffirmant le droit des États d'adopter des politiques culturelles et favorisant la coopération internationale sur ces enjeux. Tous les pays du Mercosur sont partis à la Convention. L'engagement du Canada à la Convention de l'UNESCO est un pilier fondamental de notre approche internationale à l'égard de la culture dans les négociations commerciales.

Le Canada est un pays avec de nombreuses voix culturelles et artistiques différentes. Les Canadiens doivent pouvoir avoir accès aux contenus canadiens locaux par l'intermédiaire de tous les médias. L'approche préconisée depuis longtemps par le Canada lors de négociations commerciales bilatérales ou multilatérales est d'incorporer une exception explicite pour les industries culturelles. Le Canada a obtenu une exception pour les industries culturelles dans chaque ALE depuis l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (1988) jusqu'au récent accord commercial conclu avec les États-Unis et le Mexique signé le 30 novembre 2018. L'inclusion d'une telle exception dans un ALE permet au Canada de maintenir de la flexibilité afin de poursuivre ses objectifs en matière de politique culturelle nationale. Le gouvernement du Canada poursuivra les mêmes objectifs et approche dans les négociations commerciales avec le Mercosur.

Les efforts visant à accroître la coopération culturelle sont généralement déployés par d'autres moyens. En fait, les relations bilatérales et multilatérales du Canada dans le domaine de la culture avec les pays du Mercosur s'étalent sur de nombreuses années. Le Canada compte déjà plusieurs accords culturels avec les États membres du Mercosur, à savoir un traité sur la promotion des relations culturelles avec le Brésil, ainsi que des traités de coproduction audiovisuelle avec l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay. Le Canada et le Brésil négocient actuellement un traité modernisé de coproduction audiovisuelle. Depuis 2010, le commerce culturel avec l'Amérique du Sud s'accroît. De tous les pays du Mercosur, le Brésil est le partenaire commercial le plus important du Canada dans le domaine de la culture : en 2016, ses exportations se chiffraient à 85,9 millions de dollars et ses importations à 23,6 millions de dollars. Les principales exportations culturelles du Canada comprennent les films et vidéos (18,5 millions de dollars), les arts de la scène (8,4 millions de dollars), les médias interactifs (5,9 millions de dollars) et l'architecture (5,3 millions de dollars). À l'échelle multilatérale, le Canada collabore avec les pays du Mercosur à l'Organisation des États américains, en particulier au sein du Comité interaméricain de la culture.

Recommandation 5 : Que le gouvernement du Canada, à un stade précoce des négociations en vue d'un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur, examine les avantages et les inconvénients pour le Canada de divers mécanismes conçus pour résoudre les différends liés aux investissements, tout en reconnaissant que les gouvernements ont le droit d'adopter et de maintenir des mesures dans l'intérêt public.

Au cours des trois dernières années, le gouvernement du Canada a mené des consultations auprès des parties prenantes en ce qui concerne l'approche qu'il adopte dans ses ALE sur la protection des investissements, incluant avec le Mercosur, et en ce qui concerne la révision de son modèle d'Accord sur la promotion et la protection des investissements (APIE). La communauté des affaires du Canada maintient fermement son appui au règlement de différend pour investisseurs, malgré le fait que le mécanisme a fait l'objet de critiques importantes de la part d'organisations non gouvernementales et de la société civile, qui soutiennent que le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) enfreint le droit du Canada de réglementer dans l'intérêt public. Le Canada cherche à répondre aux critiques en clarifiant les obligations et les exceptions clés se trouvant dans les accords sur l'investissement qui veillent à ce que l'espace de réglementation du gouvernement du Canada soit protégé. Le Canada apporte également des améliorations aux éléments procéduraux de ses accords sur les investissements, incluant de fermes engagements concernant la transparence.

En liens avec ces considérations, lors de ses négociations avec le Mercosur, le gouvernement du Canada cherche à obtenir un résultat qui fournira aux investisseurs canadiens et à leurs investissements une protection contre, entre autres, la discrimination, l'expropriation sans indemnisation et le déni de justice, tout en protégeant le droit des gouvernements de réglementer dans l'intérêt public. Par contre, le Canada et le Mercosur, et plus particulièrement le Brésil, ont des approches sensiblement différentes pour résoudre les différends liés aux investissements. Le Brésil n'a jamais signé de traité qui inclut un mécanisme de RDIE. Par conséquent, depuis le début des négociations et conformément aux recommandations du Comité, le Canada examine différentes options pour garantir un règlement efficace des différends, tout en abordant les éléments sensibles pour les pays du Mercosur. Le Canada a également des accords de promotion et de protection des investissements étrangers en vigueur avec l'Argentine et l'Uruguay, lesquels comprennent des mécanismes de RDIE et qui sont pris en considération dans la conception d'un mécanisme visant le règlement des différends liés aux investissements.

Recommandation 6 : Que le gouvernement du Canada, pendant les négociations entourant un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur, s'emploie à obtenir des résultats qui créeraient des débouchés économiques pour les petites et moyennes entreprises canadiennes, protégeraient l'environnement, feraient respecter les normes du travail, amélioreraient la mobilité de la main-d'œuvre, contribueraient à l'égalité entre les sexes et protégeraient les droits des peuples autochtones.

Dans le cadre de sa Stratégie de diversification du commerce, le gouvernement du Canada s'engage à promouvoir une approche inclusive en matière de commerce qui permet de veiller à

ce que tous les Canadiens puissent tirer parti des possibilités qui découlent du commerce et de l'investissement. Dans les négociations en vue d'un ALE entre le Canada et le Mercosur, le Canada soutient l'inclusion de chapitres solides et contraignants dans les domaines de l'environnement et du travail, un résultat significatif sur l'admission temporaire ainsi que des dispositions et des chapitres consacrés au commerce et à l'égalité entre les sexes, au commerce et aux Autochtones, ainsi qu'aux PME.

Bien que, par leur nature même, les ALE profitent aux PME canadiennes en leur offrant un meilleur accès aux marchés et une transparence accrue, le Canada cherche également à intégrer diverses dispositions liées aux PME dans son accord avec le Mercosur, y compris en y consacrant un chapitre spécifique. La proposition reconnaît le rôle important que les PME jouent dans l'économie canadienne et cherche à s'assurer que davantage de PME profitent des occasions créées par l'accord. Elle établit également un cadre permettant au Canada et au Mercosur de travailler ensemble à l'amélioration de la capacité des PME à tirer un plus grand avantage des occasions créées par le commerce international et l'investissement.

Au sujet de l'environnement, le Canada s'engage à respecter le principe voulant que la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement doivent se renforcer mutuellement. Dans le cadre de ses négociations avec le Mercosur, le Canada cherche à conclure un chapitre sur l'environnement qui soit ambitieux et contraignant et qui inclue des engagements fondamentaux à maintenir des niveaux élevés de protection de l'environnement et de gouvernance environnementale au fur et à mesure que le commerce se libéralise et à ne pas renoncer ni déroger à ces lois environnementales dans le but de faciliter le commerce ou l'investissement. Le Canada soutient également des dispositions qui appuient les efforts déployés pour aborder un large éventail d'enjeux environnementaux mondiaux, comme les changements climatiques, le commerce illégal d'espèces sauvages, la conservation de la biodiversité et la gestion durable des pêches.

En ce qui concerne le travail, le Canada s'engage à inclure dans l'ALE un chapitre exhaustif et contraignant qui vise à favoriser la promotion et la protection des droits des travailleurs au Canada et dans les pays du Mercosur. Conformément à l'approche adoptée par le Canada, le chapitre sur le travail comprendrait des engagements de haut niveau pour veiller à ce que les lois et les politiques nationales protègent les principes fondamentaux et les droits en matière de travail reconnus à l'échelle internationale.

À propos de la mobilité de la main-d'œuvre, tant le Canada que le Mercosur perçoivent l'admission temporaire des gens d'affaires comme une composante importante des activités internationales en matière de commerce et d'investissement et prennent des mesures en vue d'obtenir un résultat significatif tout assurant l'intégrité du marché du travail intérieur. Dans les accords commerciaux, l'approche normalisée du Canada à l'égard de l'admission temporaire vise à faciliter et à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre en renonçant aux examens des besoins économiques et en éliminant toute limite numérique pour certaines catégories de gens d'affaires. En vertu de cette approche, le Canada cherche à obtenir des engagements réciproques seulement pour les gens d'affaires hautement qualifiés, facilitant ainsi l'accès aux talents tant au Canada qu'à l'étranger.

Le Canada s'engage en faveur de l'autonomisation économique des femmes et cherche activement à intégrer des dispositions axées sur l'égalité entre les sexes dans l'accord, de même qu'à inclure un chapitre consacré au commerce et à l'égalité entre les sexes. Le chapitre reconnaît l'importance d'intégrer une perspective axée sur l'égalité entre les sexes aux enjeux économiques et commerciaux afin de s'assurer que la croissance économique profite à tous. Il vise également à offrir un cadre pour le Canada et le Mercosur afin qu'ils collaborent ensemble sur les questions relatives au commerce et à l'égalité entre les sexes, dans le but d'éliminer les obstacles à la participation des femmes aux activités internationales en matière de commerce et d'investissement.

En ce qui a trait aux Autochtones, le Canada continue de promouvoir l'approche qu'il adopte depuis longtemps à l'égard de la négociation d'ALE et qui consiste à inclure des dispositions visant à conserver la latitude nécessaire en matière de politiques afin de s'assurer que le gouvernement respecte les droits des Autochtones. Le Canada a constamment inclus des exceptions et des réserves dans les domaines des marchés publics, de l'investissement et du commerce des services et de l'environnement et il poursuivra dans cette voie dans le cadre de ses négociations en vue d'un ALE avec le Mercosur. Le gouvernement du Canada s'appuiera également sur les récents développements réalisés dans le cadre d'autres négociations afin d'apporter plus de clarté sur les obligations de l'ALE ainsi que sur les droits, juridiques et issus de traités, des Autochtones. Des efforts se poursuivent également pour promouvoir une proposition qui vise à améliorer la capacité des Autochtones et des entreprises autochtones à profiter des occasions qui découlent du commerce et de l'investissement.

CONCLUSION

Le gouvernement du Canada a tenu compte de ces recommandations, qui serviront à orienter l'approche qu'adoptera le gouvernement du Canada pour aller de l'avant avec le programme du Canada en matière de commerce et d'investissement, son engagement avec les Canadiens, son infrastructure commerciale et les services qu'il offre aux Canadiens ainsi que les évaluations dans les domaines de l'économie, de l'environnement, du travail et de l'égalité entre les sexes pour tous les grands accords commerciaux avant leur ratification. Le gouvernement du Canada s'engage également à impliquer continuellement les parties prenantes au fur et à mesure que cette initiative progressera.

Le gouvernement du Canada aimerait réitérer sa reconnaissance aux membres du Comité pour l'ardeur et le dévouement dont ils ont fait preuve pour mener à bien ce rapport sur les négociations en vue d'un ALE entre le Canada et le Mercosur.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Jim Carr, C.P., député